

2018

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION



PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC

**PLAN D'IMMIGRATION
DU QUÉBEC**

pour l'année 2018

Table des matières

Mot du ministre	5
1. Les dispositions législatives.....	7
2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration	7
3. Les orientations de la Planification de l'immigration pour la période 2017-2019.....	8
4. La réalisation des objectifs du <i>Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017</i>	9
4.1. Le nombre de personnes sélectionnées	9
4.2. Le nombre de personnes immigrantes admises	9
5. Les objectifs de sélection en 2018.....	10
5.1. Le nombre de certificats de sélection visé.....	10
5.2. La répartition géographique de la sélection.....	11
6. Les objectifs d'admission en 2018	12
6.1. Le nombre de personnes immigrantes visé	12
6.2. La répartition géographique de l'immigration	13

Réalisation

Ce document a été réalisé par la Direction générale de la planification et du soutien à la performance, en collaboration avec la Direction générale des opérations et la Direction des communications du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Gouvernement du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2017

ISBN : Version imprimée 978-2-550-79675-6

Version électronique 978-2-550-79676-3

MOT DU MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION



En 2016, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a mis en place les principaux piliers de la transformation afin de doter le Québec d'un système d'immigration moderne, efficace et surtout, capable d'attirer et de retenir les talents stratégiques qui contribueront à la prospérité et à la vitalité du français. L'adoption de la nouvelle Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion, *Ensemble, nous sommes le Québec*, et de la nouvelle Loi sur l'immigration au Québec, a établi les assises pour la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019.

Le Québec a toujours accordé une importance particulière à la planification de l'immigration qui, depuis plusieurs années, prend la forme d'un exercice démocratique avec la tenue d'une consultation publique. La population est alors invitée à se prononcer sur les principales orientations de la période à venir. C'est en tenant compte de ces orientations que le plan annuel détermine les volumes et la composition des personnes immigrantes qui seront admises au Québec au cours de la prochaine année.

Le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2018 tient également compte de notre engagement à participer aux efforts de solidarité internationale envers les personnes réfugiées et en situation vulnérable. C'est un engagement que nous avons pris parce que nous savons, et l'expérience récente le démontre, que chaque personne a sa place dans la société québécoise et peut, à la mesure de ses talents et de ses aspirations, contribuer à la prospérité du Québec, à la vitalité du français et à un vivre-ensemble harmonieux.

David Heurtel

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2018

Le dépôt à l'Assemblée nationale du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2018* est conforme aux dispositions de la Loi sur l'immigration au Québec (chapitre I-0.2).

1. Les dispositions législatives

L'article 3.0.1 de la Loi sur l'immigration au Québec¹ précise que :

Le ministre, en tenant compte de la politique gouvernementale relative aux immigrants et aux ressortissants étrangers et de ses orientations en matière d'immigration, établit un plan annuel d'immigration.

Ce plan a pour objet de préciser les volumes d'immigration projetés pour favoriser l'enrichissement du patrimoine socioculturel du Québec dans le cadre des objectifs poursuivis en matière de sélection des ressortissants étrangers.

Le plan indique le nombre maximum ou estimé de ressortissants étrangers pouvant s'établir au Québec ou de certificats de sélection pouvant être délivrés et la répartition de ce nombre par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie; ce nombre peut aussi être établi par bassin géographique. Le plan est établi en tenant compte, notamment, de la demande globale de certificats de sélection prévue, des prévisions des niveaux d'admission et de sélection et de la capacité d'accueil et d'intégration du Québec.

Un bassin géographique peut comprendre un pays, un groupe de pays, un continent ou une partie de continent.

Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1^{er} novembre ou, si l'Assemblée ne siège pas à cette date, au plus tard le quinzième jour suivant la reprise de ses travaux.

2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration

L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains balise le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Sommairement, selon l'Accord, le Québec assure la sélection des immigrants du volet économique, des réfugiés se trouvant à l'étranger et des demandes traitées pour des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un certificat de sélection aux candidats qui satisfont à ses exigences. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection. Le traitement des demandes d'asile présentées au Canada est de la responsabilité exclusive des autorités fédérales.

C'est le gouvernement fédéral qui exerce le pouvoir d'accorder le statut de résident permanent aux candidats qui ont été sélectionnés par le Québec. Pour être admis au Canada, un ressortissant étranger doit satisfaire aux exigences de la réglementation canadienne, qui comporte, notamment, des critères d'interdiction de territoire relatifs à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

¹ La Loi sur l'immigration au Québec (2016, chapitre 3), adoptée par l'Assemblée nationale le 6 avril 2016, reprend essentiellement les mêmes dispositions législatives relativement à la planification et au plan d'immigration. Elle entrera en vigueur simultanément à l'édiction de la nouvelle réglementation, au moment décidé par le gouvernement du Québec.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2018* porte sur les objectifs de sélection du Québec, dont la réalisation lui appartient en propre, et sur les admissions des ressortissants étrangers qui s'établissent sur son territoire après avoir obtenu du gouvernement fédéral le statut de résident permanent.

3. Les orientations de la Planification de l'immigration pour la période 2017-2019

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2018* découle des orientations adoptées à la suite de la consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019, tenue par la Commission des relations avec les citoyens à l'été 2016, et qui visent à :

1. Stabiliser les niveaux d'immigration à 51 000 personnes immigrantes admises pour les deux premières années, puis les augmenter légèrement au cours de la troisième année pour atteindre 52 500 personnes en 2019;
2. Accroître progressivement la part de l'immigration économique pour atteindre 63 % en fin de période;
3. Augmenter à au moins 40 % en 2019 la proportion de personnes immigrantes de 18 ans et plus, de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, sélectionnées et ayant un statut de travailleur temporaire au Québec au moment de leur sélection ou d'étudiant étranger;
4. Fixer à un minimum de 85 % la proportion des adultes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission;
5. S'assurer que la proportion des candidates et candidats sélectionnés dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation en demande soit d'au moins 70 %;
6. Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions;
7. Contribuer, de concert avec les acteurs économiques et territoriaux, à l'essor des régions du Québec par l'immigration permanente et temporaire;
8. Continuer à favoriser la diversité du mouvement migratoire en provenance des différentes régions du monde pour soutenir le dynamisme économique du Québec ainsi que la vitalité du français;
9. Réaffirmer annuellement l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2018* s'inscrit dans une période de transition vers un nouveau système d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt. Celui-ci permettra de constituer une banque de candidatures et de choisir, selon des critères déterminés, celles qui répondent le mieux aux besoins du Québec.

4. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017*

4.1. Le nombre de personnes sélectionnées

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017* visait la délivrance de 50 900 à 56 700 certificats de sélection à des candidats appartenant aux catégories relevant des pouvoirs du Québec. Selon les plus récentes prévisions (août 2017), le nombre de certificats de sélection délivrés devrait s'établir à 46 700 certificats (tableau 1, p. 11). Ce nombre, en deçà de ce qui a été planifié, s'explique en bonne partie par le nombre moins élevé de certificats de sélection délivrés dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés.

4.2. Le nombre de personnes immigrantes admises

Les prévisions pour 2017 situent le nombre total de personnes immigrantes dans le haut de la fourchette planifiée, voire possiblement un léger dépassement. Cette prévision s'appuie sur les données de sélection et d'admission disponibles à la fin du mois d'août 2017. Les principaux résultats prévisibles sont les suivants (tableau 3, p. 13) :

- Le niveau total des admissions pourrait s'établir entre 50 700 et 53 900 personnes en 2017; le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017* visait entre 49 000 et 53 000 personnes immigrantes.
- Le nombre de personnes immigrantes admises dans le volet économique se situerait vraisemblablement dans la fourchette du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017*. Ainsi, entre 29 200 et 30 600 personnes pourraient y être admises dans l'ensemble des catégories économiques.
 - Travailleurs qualifiés : entre 24 300 et 25 300 admissions, soit un niveau conforme à la fourchette planifiée (de 24 200 à 26 300 admissions).
 - Gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : entre 4 200 et 4 500 admissions, soit un niveau au-delà de l'objectif visé (entre 3 600 et 3 900 admissions).
 - Autres immigrants économiques : entre 700 et 800 admissions, par rapport à une cible planifiée entre 900 et 1 100 admissions.
- Le niveau de personnes immigrantes admises dans le volet du regroupement familial devrait se situer entre 11 900 et 12 800, soit un niveau au-delà de la fourchette des valeurs inscrites dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017* (de 11 400 à 11 900 admissions).
- Dans le volet des personnes réfugiées et en situation semblable, le nombre d'admissions devrait se situer en haut de la fourchette planifiée (de 8 100 à 8 800), voire la dépasser, et pourrait atteindre jusqu'à 9 500 personnes. La prévision se répartit comme suit :
 - Réfugiés sélectionnés à l'étranger : jusqu'à 1 700 réfugiés pris en charge par l'État et jusqu'à 4 800 réfugiés visés par un parrainage collectif, pour un total de 6 100 à 6 500 admissions.
 - Réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile : entre 2 600 et 3 000 admissions, soit un niveau supérieur à ce qui avait été anticipé (entre 2 400 et 2 700 admissions).
- Autres immigrants : le niveau attendu est de 800 à 900 personnes, un nombre similaire à celui planifié (de 800 à 1 000).
- La proportion de personnes immigrantes adultes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés déclarant connaître le français au moment de leur admission en 2017 devrait être de l'ordre de 65 %. Dans l'ensemble de l'immigration, la proportion de personnes immigrantes déclarant connaître le français devrait se situer autour de 42 %. Cette proportion, inférieure à celle des années

récentes, est attribuable entre autres à une moindre connaissance déclarée par les personnes admises dans la catégorie des travailleurs qualifiés. Pour contrer cette baisse, des mesures visant à augmenter la proportion de personnes déclarant connaître le français ont été prises le 8 mars 2017.

- La part prévue des admissions découlant de la sélection québécoise serait du même ordre que celle prévue dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2017*, pour se situer autour de 71 %.
- La part de l'immigration économique devrait s'établir entre 57 % et 58 %, soit un niveau légèrement inférieur à celui planifié pour l'année 2017 (59 %).

5. Les objectifs de sélection en 2018

5.1. Le nombre de certificats de sélection visé

Au sein des sous-catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, entre 36 700 et 43 000 certificats de sélection devraient être délivrés en 2018. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories devrait se répartir de la façon suivante :

- Travailleurs qualifiés : entre 26 000 et 29 000 personnes;
- Gens d'affaires : entre 4 000 et 6 000 personnes;
- Autres immigrants économiques : entre 600 et 800 personnes;
- Réfugiés sélectionnés à l'étranger : entre 5 600 et 6 500 personnes;
- Autres immigrants : entre 500 et 700 personnes.

Les cibles fixées pour l'année 2018 reflètent la poursuite des efforts consentis par le Ministère en 2016 pour assurer la transition vers le nouveau système d'immigration que le Québec met en place. Elles sont estimées de manière à assurer le flux des admissions à venir et prennent également en compte la sélection d'un nombre important de réfugiés sélectionnés à l'étranger.

Le tableau 1, à la page suivante, présente la planification de la sélection québécoise pour 2018, établie en regard des résultats atteints de 2014 à 2016 et des résultats attendus en 2017.

Tableau 1**Le nombre de personnes sélectionnées par le Québec ^a**

	2014	2015	2016	Prévision	Plan 2018 ^b	
				2017	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	21 409	33 802	39 986	33 000	26 000	29 000
Gens d'affaires	6 047	4 577	6 605	6 000	4 000	6 000
Autres catégories économiques ¹	1 338	1 236	703	800	600	800
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	2 828	6 385	8 106	6 200	5 600	6 500
Autres immigrants ³	646	1 864	683	700	500	700
Total	32 268	47 864	56 083	46 700	36 700	43 000

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des parties.

b. Les volumes de sélection planifiés pour 2018, ainsi que leur répartition par catégorie, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5.2. La répartition géographique de la sélection

En 2018, la répartition des objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, selon le continent de dernière résidence, s'établit de la façon suivante (tableau 2) :

- Les objectifs à l'égard des travailleurs qualifiés sont répartis en fonction de la localisation des candidats en mesure de répondre aux exigences réglementaires.
- La grande concentration de la sélection des gens d'affaires en Asie se justifie par l'importante offre d'immigration provenant de cette région.

Tableau 2**Les objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, pour l'année 2018, selon le continent de dernière résidence ^{a b}**

	Travailleurs qualifiés		Gens d'affaires	
	Min.	Max.	Min.	Max.
Afrique	9 700	10 800	-	200
Amérique	2 400	2 700	-	200
Asie	7 500	8 400	4 000	5 400
Europe	6 400	7 100	-	200
Total	26 000	29 000	4 000	6 000

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des parties.

b. Les volumes de sélection planifiés pour 2018, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

6. Les objectifs d'admission en 2018

6.1. Le nombre de personnes immigrantes visé²

En 2018, le Québec devrait accueillir entre 49 000 et 53 000 personnes immigrantes, avec un milieu de fourchette fixé à 51 000 personnes. Cela est conforme aux orientations gouvernementales adoptées en matière d'immigration pour la période 2017-2019.

Les objectifs d'admission pour 2018 par catégorie d'immigration sont donc répartis de la façon suivante (tableau 3, p. 13) :

- Immigration économique : de 28 700 à 31 300 personnes seraient admises en 2018, une fourchette identique à celle fixée en 2017. Le nombre de travailleurs qualifiés se situerait entre 24 200 et 26 300; celui des autres immigrants de ce volet, entre 500 et 700, tandis que la cible d'admission visée dans la catégorie des gens d'affaires est de 4 000 à 4 300 personnes.
- Regroupement familial : de 11 600 à 12 100 personnes, soit un volume légèrement plus élevé que celui planifié pour 2017, mais en deçà des admissions attendues pour l'ensemble de cette année, dans la foulée de l'accélération du traitement des dossiers de cette catégorie par le gouvernement fédéral.
- Personnes réfugiées et en situation semblable : de 8 100 à 8 800 personnes. Le nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger devrait se situer entre 5 600 et 6 000 personnes en 2018, dont jusqu'à 1 600 réfugiés pris en charge par l'État et entre 4 050 et 4 400 réfugiés visés par un parrainage collectif. Également, de 2 500 à 2 800 personnes devraient être admises en 2018 à titre de réfugiés reconnus sur place (incluant leurs personnes à charge à l'étranger). L'arrivée des demandeurs d'asile depuis le début de 2017 ne devrait pas avoir d'influence significative sur les niveaux de 2018 en raison des délais encourus avant l'obtention de la résidence permanente.
- Autres immigrants : entre 600 et 800 personnes pourraient être admises en 2018.

La part des personnes immigrantes admises découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 71 % à 72 % du total des admissions. L'immigration économique devrait représenter 59 % de l'ensemble de l'immigration. Enfin, la proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission s'établirait à environ 44 %.

² Les admissions d'une année découlent en grande partie de la sélection effectuée au cours des années précédentes. L'exercice de planification prend donc en compte :

- le nombre de personnes ayant franchi l'étape de la sélection québécoise;
- la proportion de personnes sélectionnées qui mèneront leur projet à terme;
- le temps que mettent les candidats à concrétiser leur projet d'immigration;
- les délais de traitement et les taux de refus pour des raisons statutaires du gouvernement fédéral.

Pour ce qui est des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, l'exercice de planification consiste donc à estimer le nombre d'admissions qui découleront de la sélection, compte tenu des considérations précédentes. En ce qui a trait aux autres catégories, les niveaux d'admission inscrits dans le présent plan résultent d'une prévision effectuée à partir de l'examen des tendances courantes.

Tableau 3**Le nombre de personnes admises au Québec ^a**

	Résultats ^b		Plan 2017		Prévisions 2017 ^c		Plan 2018	
	2015	2016	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Immigration économique	29 904	31 600	28 700	31 300	29 200	30 600	28 700	31 300
Travailleurs qualifiés	23 374	25 858	24 200	26 300	24 300	25 300	24 200	26 300
Gens d'affaires	5 418	4 634	3 600	3 900	4 200	4 500	4 000	4 300
Autres catégories économiques ¹	1 112	1 108	900	1 100	700	800	500	700
Regroupement familial	10 490	11 124	11 400	11 900	11 900	12 800	11 600	12 100
Réfugiés et personnes en situation semblable	7 605	9 274	8 100	8 800	8 700	9 500	8 100	8 800
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	4 600	6 993	5 700	6 100	6 100	6 500	5 600	6 000
Réfugiés pris en charge par l'État	1 636	2 813	1 650	1 700	1 650	1 700	1 550	1 600
Réfugiés parrainés	2 964	4 180	4 050	4 400	4 400	4 800	4 050	4 400
Réfugiés reconnus sur place ³	3 005	2 281	2 400	2 700	2 600	3 000	2 500	2 800
Autres immigrants ⁴	967	1 086	800	1 000	800	900	600	800
Ensemble de l'immigration	48 966	53 084	49 000	53 000	50 700	53 900	49 000	53 000
Part de la sélection québécoise ⁵	72 %	75 %	72 %	72 %	71 %	71 %	71 %	72 %
Part de l'immigration économique	61 %	60 %	59 %	59 %	58 %	57 %	59 %	59 %
Proportion d'immigrants connaissant le français ⁶	56 %	48 %	51% ⁷	51% ⁷	42 %	42 %	44% ⁷	44% ⁷

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près, sauf dans le cas des réfugiés sélectionnés à l'étranger où les nombres ont été arrondis à la cinquantaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Données préliminaires pour 2016.

c. Réalisées à partir des données disponibles à la fin août 2017.

d. Les volumes d'admission planifiés pour 2018, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

6. Excluant les cas dont l'information sur la connaissance du français n'est pas disponible.

7. Il s'agit de projections réalisées à partir des données disponibles à la fin août, au moment de l'élaboration du Plan d'immigration.

6.2. La répartition géographique de l'immigration

Les admissions planifiées pour 2018 se répartissent, selon le continent d'origine³, comme suit : Afrique, 27 %; Amérique, 14 %; Asie, 41 %; Europe, 18 %. La répartition des admissions par catégorie d'immigration se détaille de la manière suivante :

- Les travailleurs qualifiés proviennent de tous les continents; la part provenant d'Amérique étant toutefois moins importante.
- Les gens d'affaires proviennent principalement d'Asie.
- Les aides familiaux résidants, qui constituent la quasi-totalité des immigrants du regroupement des autres catégories économiques, proviennent essentiellement d'Asie.

³ La répartition géographique des personnes qui seront admises en 2018 se base sur l'information relative au continent de citoyenneté et/ou au continent de naissance.

- Les personnes immigrantes de la catégorie du regroupement familial proviennent de tous les continents; les Européens étant cependant moins nombreux.
- La répartition géographique des réfugiés sélectionnés par le Québec varie en fonction de la conjoncture internationale. En 2018, ces personnes proviendraient majoritairement d'Asie. Quant aux réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile, ils proviendraient principalement d'Afrique, d'Amérique et d'Asie.

Tableau 4

Les admissions planifiées en 2018, selon le continent d'origine^{a b}

	Afrique		Amérique		Asie		Europe		Total	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	7 980	8 680	1 880	2 050	7 450	8 100	6 880	7 480	24 200	26 300
Gens d'affaires	100	100	60	60	3 690	3 970	150	170	4 000	4 300
Autres catégories économiques ¹	10	10	-	-	490	680	-	-	500	700
Regroupement familial	3 530	3 680	3 200	3 340	3 030	3 160	1 830	1 910	11 600	12 100
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	770	820	110	120	4 720	5 060	-	-	5 600	6 000
Réfugiés reconnus sur place ³	920	1 030	820	920	670	750	90	100	2 500	2 800
Autres immigrants ⁴	80	100	460	610	50	60	20	20	600	800
Total	13 400	14 400	6 500	7 100	20 100	21 800	9 000	9 700	49 000	53 000

a. Les nombres ont été arrondis à la dizaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux, qui sont arrondis à la centaine près, ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Les volumes d'admission planifiés pour 2018, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.